

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Catalyseur pour résines alkydes
- **Fournisseur/Producteur:**
 Penpet Petrochemical Trading GmbH
 Merkur-Park
 Sieker Landstrasse 126
 22143 Hamburg
 Germany
 Tel: +49 40 675 799 0
 Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
 Hôpital Edouard Herriot
 5 Place d'Arsonval
 69437 Lyon Cedex 03

 Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif
 N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

- R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Indications complémentaires :** Les solutions aqueuses de la substance provoquent une réaction acide.

3 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)**
- **No CAS Désignation**
98-73-7 acide 4-tert-butylbenzoïque
- **Code(s) d'identification**
- **No EINECS :** 202-696-3

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- **Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :**

Emmener de la zone dangereuse. En cas des troubles respiratoires mettre l'oxygène. en cas d'arrêt de respiration réaliser de la respiration artificielle et consulter en tout cas un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Laver abondamment et soigneusement à l'eau et avec un produit nettoyant doux les parties de la peau touchées de sorte à ne laisser aucun résidu sur la peau.

Si ce produit est disponible, appliquer du polyéthylène-glycol (Lutrol, PEG 400) et laisser agir quelques minutes.

N'utiliser pas des matières dissoutes ou diluées

Recourir à un traitement médical

- **après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau

Faire boire beaucoup d'eau, mais ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Faire absorber du charbon médicinal

Ne pas faire boire de lait ni d'alcool.

Ne pas administrer d'huile alimentaire ou d'huile de Ricin.

Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin :**

- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Après inhalation:

Toux

Dyspnée

Après ingestion:

Après résorption:

ataxie

- **Traitement** En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexametason

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:

- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- **Autres indications**

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**

Veiller à une aération suffisante

Eviter la formation de poussière

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

(suite de la page 2)

- En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Porter un vêtement personnel de protection
Eloigner les personnes non protégées
Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
 - **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
Ne pas respirer les poussières.
Eviter contact avec les yeux et la peau.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage
Au travail, ne pas manger ni boire
Protection préventive de la peau par un onguent

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

Filtre P3.

· Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Polychloroprène

Caoutchouc fluoré (FKM)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

Selon le risque:

Tablier

Bottes

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	écailles
Couleur :	blanc
Odeur :	légère aromatique

· Modification d'état

Point de fusion :	166-167°C
Point d'ébullition :	280°C
	Décomposition

· Point d'éclair :

180°C

· Inflammabilité (solide, gazeux) :

Le produit n'est pas inflammable.

· Température d'inflammation :

> 510°C

· Température de décomposition :

> 280°C

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20°C:

< 0,01 hPa

· Densité à 20°C:

0,6 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20°C: 0,3 g/l

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

(suite de la page 4)

- **Valeur du pH à 20°C:** 3,9
Dans une solution saturée
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 21°C:** 3,4 log POW

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Substances à éviter :**
Oxydants puissants
Alcalis
- **Réactions dangereuses**
Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
Oral LD₅₀ 473-735 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC₅₀/4 h > 1,8 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :** Danger par résorption dermique.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** N'est pas facilement biodégradable
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Un potentiel considérable de bioaccumulation est à attendre - log P (o/w) >3
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
EC₅₀/24h 24 mg/l (daphnia magna)
EC₅₀/48h 1000 mg/l (pseudomonas fluorescens)
IC₅₀/96h 2 mg/l (des)
LC₅₀/96h 4 mg/l (carrassius auratus)
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
- **Indice Kemler :** 90
- **No ONU:** 3077
- **Groupe d'emballage :** III
- **Label:** 9
- **Désignation du produit :** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (acide 4-tert-butylbenzoïque)
- **Remarques :** Limited Quantity: 6 kg emballage intérieur, 30 kg brut pièce d'expédition

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 9
- **No ONU :** 3077
- **Label** 9
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** F-A S-F
- **Désignation technique exacte :** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (4-tert-butylbenzoic acid)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 9
- **No ID ONU :** 3077
- **Label** 9
- **Groupe d'emballage :** III

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.07.2007

Révision: 09.07.2007

Nom du produit para-tert Butylbenzoic Acid (PTBBA)

· Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
 (4-tert-butylbenzoic acid) (suite de la page 6)

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R :**

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim

Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

· **Contact :** Angelika Torges